

## CHRISTOPHE FORGET: «DUR POUR LES TRÉSORERIES»



«Pour l'instant, les indicateurs sont dans la moyenne même si c'est très hétérogène d'une parcelle à l'autre.» Leader du Syndicat général des vignerons (SGV), Christophe Forget (• **photo CL**) attend sereinement les vendanges qui devraient débuter dans trois semaines ou un mois. Une sérénité qui n'exclut pas la prudence - «*Tant que vin n'est pas dans la cuve, il faut se méfier*» - et qui ne suffit pas non plus à oublier les nuages amoncelés au-dessus des vignes. L'un de ces nuages a frappé un gros coup le 11 mai dernier. Des milliers d'hectares détruits par la grêle dans le Rouillacais, le Sud-Charente, Juillac-le-Coq... Des dizaines d'exploitations promises à une «récolte zéro» cette année. Un décret prévoit d'autoriser les transferts de vendanges d'une exploitation à l'autre pour qu'un viticulteur épargné puisse livrer son vin hors quota à un exploitant sinistré. «*On espère qu'il y en aura pour éviter qu'il y ait trop de problèmes.*»

En cette rentrée 2009, les viticulteurs charentais ont un œil sur leurs raisins, un autre sur les statistiques du cognac. La chute des ventes ne cesse pas: Moins 14 % en un an. Effet domino: le nombre de transactions, les achats d'eau-de-vie décline. Une baisse des prix s'observe déjà. «*Mais heureusement, sur de petits volumes. Certains signes toutefois sont inquiétants: on a vu des comptes 2 partir à 600 euros sur le marché libre alors qu'ils flirtaient avec les 1.500 il y a deux ans.*»

Christophe Forget en est convaincu: «*Les prochains mois peuvent être difficiles, surtout en terme de trésorerie.*» Le leader syndical prévient d'ailleurs ses collègues: «*Il va falloir correctement affecter sa récolte [c'est-à-dire répartir de manière équilibrée entre la production de cognac, de vin de table et de jus de raisin, NDLR]. Car si la région affecte encore tout ou trop au cognac, on va le payer dès l'année prochaine.*» Avec un rendement, donc une possibilité de revenus, encore revu à la baisse. Une perspective pas folichonne dans la mesure où le rendement est établi cette année à 8,12 hectolitres d'alcool pur par hectare alors qu'il est communément admis que le seuil de rentabilité se situe à 8,54.

I. K.